Accueil de Loisirs
«Les Petits Loups»
Place des Fêtes, 67 114 Eschau
03 90 29 82 11
petits.loups@eschau.fr

- Fiche Récapitulative -

1. Calendrier et déroulement des inscriptions périscolaires Pour l'année 2022/2023

Du 30/03 au 08/04/2022

- **Ouverture période d'inscriptions pour les familles**
  Les dossiers de demandes sont mis à disposition et les familles indiquent leurs souhaits de créneaux pour l'an prochain. A déposer obligatoirement à l'AL (prendre rendez-vous pour le dépôt des dossiers)

Penser à ne pas oublier...

entre 19/04 et 22/04/2022

- **Commission attribution des places**
  La commission composée des Elus de la commune et de la Direction du Pôle Scolaire & périscolaire examinent les demandes et attribuent les places en fonction des priorités d'inscription définies

A partir du 25/04/2022

- **Envoi courrier information aux familles et projet contrat d'inscription**
  les familles reçoivent le courrier de réponse et un projet de contrat d'inscription pour l'année prochaine. Les créneaux obtenus sont à ce stade "pré-réservés" jusqu'à la signature du contrat d'inscription.

Du 2 mai et jusqu'au 31/05

- **Finalisation et signature des contrats d'inscriptions avec les familles**
  A partir du 2 mai les familles peuvent prendre rendez-vous avec l'ALSH pour finaliser le contrat d'inscription et ce jusqu'au 31/05. Vous pourrez apporter des modifications (si vous souhaitez libérer des créneaux).
  Attention, au delà du 31/05, si le contrat d'inscription proposé n'est pas signé, les créneaux redeviennent disponibles pour les familles en liste d'attente

Penser à ne pas oublier...

Entre le 01/06 et le 30/06/2022

- **Des modifications dans le contrat d'inscription restent possibles**, mais avec application d'une pénalité de 30% (de ce qui est annulé, calculé sur un mois complet)
  Au dela du 30/06, toute modification du contrat donnera lieu à la facturation entière correspondant à un mois complet des créneaux annulés

RAPPEL IMPORTANT : Le nombre de place d'accueil est limité. **Ne réservez que les créneaux dont vous avez besoin** afin de permettre à un maximum de familles de pouvoir s'inscrire !

VERSO : COMMENT CONSTITUER MON DOSSIER

2. Comment constituer mon dossier

Votre dossier doit obligatoirement comporter les pièces suivantes :

- ☐ Le dossier de demande d'inscription complété et signé avec la photo de l'enfant,
- ☐ Photocopie du dernier avis d'imposition pour les deux parents
- ☐ En cas de divorce ou de séparation des parents, une copie de la décision de justice fixant les modalités d'exercice de l'autorité parentale
- ☐ Attestation de l'employeur pour les deux parents
- ☐ Photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé. Les vaccins doivent être à jour (1)
- ☐ Attestation d'assurance concernant les enfants à inscrire à l'AL (Responsabilité civile et individuelle accident)
- ☐ Justificatif de domicile (quittance de loyer, électricité…) datant de moins de 3 mois
- ☐ En cas de garde alternée, l'attestation à fournir est celle du parent chez lequel l'enfant a sa résidence principale
- ☐ Justificatif MSA (si vous êtes affilié à ce régime)
- ☐ Un exemplaire du protocole d'accueil individualisé (PAI) complété par le médecin (pour les enfants concernés (2)

(1) Les vaccinations sont obligatoires en collectivité, sauf contre-indication signée du médecin traitant.

(2) Lors de l'inscription, les parents signalent si l'enfant bénéficie d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), est sujet à des allergies, de l'asthme, des problèmes de santé ainsi que tout autre renseignement essentiel à l'accueil et à la sécurité de l'enfant.

IMPORTANT

Les dossiers d'inscription sont à déposer **du 30/03 au 8/04/2022** (délai de rigueur) et exclusivement en main propre, **sur rendez-vous** à l'Accueil de Loisirs, afin que nous puissions vérifier avec vous tous les documents complétés.

IMPORTANT : la demande d'inscription n'est effective et recevable qu'après complète constitution du dossier.

La direction du l'accueil de loisirs attire votre attention **:**

📑 **Le règlement de la structure a été modifié en 2021**, merci d'en prendre connaissance au moment de remplir votre demande d'inscription.